



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mai 2016
Français
Original : anglais

Session de 2016

24 juillet 2015-27 juillet 2016

Point 5 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

Déclaration soumise par le Kawish Resource Center, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'un contrôle éditorial formel.



Déclaration

Le droit international des droits de l'homme offre des normes qui couvrent tout un ensemble de questions : la santé, l'éducation, le logement, le droit du travail, la participation politique, les libertés fondamentales et la sécurité de la personne, l'administration de la justice ou encore la non-discrimination. Or ces questions sont intimement liées au développement. C'est pourquoi nous privilégions le lien essentiel entre le développement et les droits de l'homme, notamment les droits des groupes les plus vulnérables. Nous affirmons aussi que les êtres humains doivent être au centre de la problématique du développement durable et qu'ils ont un rôle essentiel à jouer dans la gouvernance de l'environnement et des ressources naturelles. Nous encourageons la communauté internationale à constater ce lien et à admettre que le développement, pour être durable, doit avoir pour base le respect des droits de l'homme, de la justice et de la légalité.

Par droits de l'homme, nous entendons l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. S'agissant de la situation internationale dans laquelle les objectifs de développement sont définis et leur application envisagée, le droit au développement, par l'application systématique des principes fondamentaux de l'égalité, de la non-discrimination, de la participation, de la transparence et de la responsabilisation à la fois aux niveaux national et international, établit un cadre spécifique dans lequel l'obligation d'organiser une coopération et une assistance internationales doit être honorée. Il faut spécialement prêter attention au traitement des grandes questions de gouvernance telles que la corruption et améliorer l'exercice du droit à l'information et à des voies de recours adéquates à ce sujet.

Dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015, il est essentiel d'encourager l'utilisation d'indicateurs des droits de l'homme pour mesurer le succès ou l'échec de la réalisation des objectifs de développement.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ont apporté une contribution utile au développement, et pourtant ils n'étaient pas directement articulés sur les droits de l'homme, et cela a eu des conséquences importantes.

- L'objectif de l'éducation primaire universelle ne se référait pas expressément au droit à l'éducation primaire gratuite et sans discrimination, et entraînait le risque d'une exclusion des pauvres, des filles, des migrants, des personnes autochtones et des handicapés, notamment.
- L'objectif de l'égalité des sexes n'a assuré ni l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ni l'égalité entre femmes et hommes, qui doivent au contraire être une priorité mondiale du futur programme, tout comme le respect du droit à la liberté et à la sécurité de la personne et l'interdiction de la torture et des autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Certains droits de l'homme qui sont fondamentalement liés au développement et à l'élimination de la pauvreté ont été oubliés, ou leur place a été amenuisée, comme la liberté d'expression et d'association, notamment le droit du travail et le droit à un travail décent, et le droit à l'eau et à l'assainissement – alors qu'ils sont si importants pour le respect du droit à la vie et la réalisation des objectifs liés à la santé.

- L'attention insuffisante accordée dans l'optique des droits de l'homme au principe de la responsabilisation et de l'accès à la justice a réduit l'efficacité des incitations à réaliser les objectifs et exclu toute possibilité de recours pour les personnes dont les droits ont été violés dans le processus de développement.

Le Kawish Resource Center a recommandé aux administrations fédérales et provinciales du Pakistan d'inclure les grandes questions dégagées par les organisations de la société civile : la paix et la sécurité, la gouvernance, la croissance économique équitable, le problème de l'accroissement de la population, celui de la nécessité d'orienter les jeunes Pakistanais dont le nombre augmente sans cesse vers des activités positives et l'équité entre les sexes à tous les niveaux.
